

SERVANTE RACING 5 TIROIRS ÉQUIPÉE DE 184 OUTILS

- Plan de travail avec tapis en mousse
- Dimensions utiles des tiroirs :
3 x H 55 x L 565 x P 405 mm
1 x H 130 x L 565 x P 405 mm
1 x H 280 x L 565 x P 405 mm
- Poids de la servante à vide : 45 kg



5
TIROIRS

NOUVEAU DESIGN

Nouvelle poignée

Panneaux perforés



Nouvelles roues Ø 125 mm



- Douilles et accessoires :
- 1/4" ○ 4 à 14 mm
 - E4 à E8
 - 3/8" ○ E10 à E14
 - 1/2" ○ 16 à 34 mm
 - E16 à E20

Emboutis de vissage :



○ 8 à 19 mm

Clés mâles ○ 2 à 10 mm

Tournevis :



○ 4 à 8 mm

○ PH1 - PH2

Outils de frappe

1



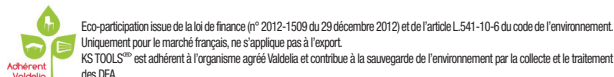
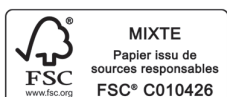
2



850.5184

ECO-PART. HT 0,90 € **599,00** € HT
MONTANT TOTAL HT 599,90 €

Offre valable dans la limite des stocks disponibles du 1^{er} septembre au 30 novembre 2018. Toutes les références de ce catalogue ne sont pas systématiquement commercialisées dans toutes les agences de votre distributeur du Réseau SOCODA. Si l'un des articles venait à manquer, nous nous engageons à vous proposer le même article ou son équivalent dans les plus brefs délais.



Reügo - www.reügo.fr @ Juin 2018 - RC Strasbourg B 434 661 146 - Photos : Reügo / KS Tools / Shutterstock / Fotolia

Ne pas jeter sur la voie publique. Photos et dessins non contractuels. Chaque société de Groupe SOCODA étant indépendante, fixe librement ses prix de vente. Ces prix sont des prix indicatifs HT maxima dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'erreurs typographiques ou d'impression. Caractéristiques données à titre indicatif et sans engagement. Nous avons commandé les articles en promotion en quantité suffisante. Chaque distributeur du Réseau SOCODA gérant individuellement ses approvisionnements. Il est possible que certains conditionnements ou produits ne soient pas disponibles sur tous les points de vente. Pour les marques non distribuées localement, nous vous proposons des articles d'autres marques de qualité équivalente. Les prix indiqués dans ce document sont susceptibles d'être modifiés sans préavis en fonction des variations des matières premières.

EEO contribution - Mention DEEE - l'article 17 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005, oblige les producteurs à informer les acheteurs, par une mention particulière, distinct du prix de vente, du coût correspondant à l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques. Toutefois cette obligation ne concerne que les déchets "ménagers" c'est-à-dire provenant des particuliers ou assimilés. Les produits mentionnés dans ce catalogue sont conçus, fabriqués et destinés à des professionnels. Ils ne sont donc pas soumis à l'obligation d'affichage de l'éco-participation, et pour cette raison, les prix mentionnés ne l'indiquent pas. Toutefois l'acheteur de ces produits est le seul en mesure de savoir à quels utilisateurs finaux il les destine. S'il estime que ses achats n'ont pas une vocation exclusivement professionnelle, et peuvent notamment faire l'objet de revente à des particuliers, il lui appartient de formuler auprès de son fournisseur, une demande de facturation de l'éco-contribution. Ce papier est issu de bois provenant de forêts et de plantations gérées de façon durable, il est exempt d'acide et est entièrement recyclable.